



AMBASSADE DE FRANCE EN AFRIQUE DU SUD

Prétoira, le 20 octobre 2008

Les agents expatriés en Afrique du Sud

à

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes  
S/c Monsieur l'Ambassadeur de France en Afrique du Sud

Objet : Exercice change-prix du mois de septembre 2008 et  
exercice annuel de reclassement au titre de 2009  
Réf : lettre du 6 juin 2008, communication PRETORIA n°730

Monsieur le Ministre,

Par communication n° 42349, les agents de ce poste ont appris une nouvelle fois la diminution de leur indemnités de résidence de 10%.

Dans la lettre que nous vous adressions début juin, nous dénoncions la chute de 32 % de l'indemnité de résidence en Afrique du Sud depuis septembre 2006, date à laquelle bon nombre d'expatriés actuellement en poste en Afrique du Sud ont pris leurs fonctions.

L'ajustement négatif lié à l'exercice change-prix du mois de septembre accentue la chute de cette indemnité de résidence à 37%, ce que les agents ne peuvent accepter.

A titre d'exemple, un agent dont l'indemnité de résidence était de 5.000 € en septembre 2006 perçoit aujourd'hui une indemnité de 3.168 €.

Ces 5.000 € en septembre 2006 représentaient **45.500 rands** alors qu'aujourd'hui 3.168 € représentent seulement **37.400 rands**. Dans le même temps les prix n'ont cessé d'augmenter, l'indice national des prix à la consommation est passé de 136 à 165, soit une **hausse de 21%** .

Les baisses consécutives de nos rémunérations à l'étranger suscitent une incompréhension totale.

Elles sont **démotivantes et paradoxales** car inversement proportionnelles à la charge de travail demandée dans un pays avec lequel la France a de nombreux intérêts et ne cesse de renforcer ses liens. L'Ambassade à Prétoria regroupant les services de différentes administrations s'oriente vers une régionalisation de ses missions. La communauté française, résidente ou de passage en Afrique du Sud est en constante augmentation et sollicite de plus en plus nos consulats, y compris en dehors des heures de bureaux.

Elles sont **inquiétantes, voire angoissantes pour certains car quasi-continues**, nul ne sait jusqu'où ce mécanisme change-prix influera sur nos rémunérations dans un contexte de dépréciation de la monnaie locale et de forte inflation corrélée.

L'indemnité pour un agent de catégorie C affecté à Johannesburg est actuellement de 3.302 €. Si le rand poursuit sa dépréciation de 30% et que les prix augmentent de 10% en 2009, cet agent verra-t-il son indemnité de résidence baisser à nouveau de 20% la portant ainsi à 2.640 € ?

Elles sont **injustes car incohérentes** lorsque l'on compare le niveau de nos rémunérations avec celui pratiqué dans les postes européens : l'Afrique du Sud est située à plus de 9.000 kilomètres de Paris. Le niveau actuel de notre indemnité de résidence semble méconnaître complètement le coût que représente **un tel éloignement**.

Sur ce point, l'Afrique du Sud **est le seul pays dans la zone Afrique australe** où les agents bénéficient **d'un billet de congé payé par l'administration tous les 15, voire 20 mois** (agents en poste au Cap). Ceci signifie que sur un séjour de 3 ans, un agent ne bénéficie que d'un seul billet payé par l'administration.

Ces baisses peuvent de surcroît s'avérer dangereuses **compte tenu de l'extrême insécurité** qui caractérise le pays. Chaque année on recense près de 19.000 meurtres, 36.000 viols, 14.000 attaques domiciliaires et 240.000 cambriolages dans le pays. Le niveau actuel de l'indemnité de résidence ne permet plus aux agents de prendre les mesures nécessaires en matière de sécurité : clôture électrique extérieure, système d'alarme extérieur comme intérieur, abonnement à une société de surveillance qui intervient lors d'agressions à domicile, gardiennage individuel, éclairage extérieur nocturne tout autour du logement.

Ces mesures de sécurité **indispensables** ont un coût élevé. Elles valent aussi bien pour les quartiers « dits » plus sécurisés, désormais difficilement abordables pour les agents, que pour les quartiers moins onéreux mais avec un risque accru de criminalité.

L'agglomération Johannesburg-Prétoria est classée au 3<sup>ème</sup> rang mondial pour l'insécurité (source SCTIP) et la province du Cap occidental détient le triste record du nombre le plus élevé d'homicides pour 100 000 habitants (selon l'Institut d'Etudes de Sécurité). Plusieurs agents l'ont déjà vécu personnellement (cambriolages, agressions, etc) et tous en ont été déjà témoins. Cette insécurité permanente entretient un climat lourd de peur et une angoisse constante que les mesures prises quotidiennement, bien qu'extrêmement contraignantes, n'arrivent pas à apaiser. Les déplacements ne se font qu'en voiture personnelle (absence de transports en commun fiables et donc nécessité d'avoir un, voire deux véhicules pour les familles) et avec la crainte constante, surtout le soir, du « carjacking ». Les enfants ne sortent jamais seuls dans la rue et ne peuvent se rendre par leurs propres moyens chez leurs amis.

L'éloignement, cumulé à l'insécurité rend une affectation en Afrique du Sud particulièrement **coûteuse sur le plan psychologique et familial**. D'une part les agents expatriés voient souvent leur conjoint faire le sacrifice de leur emploi en France pour pouvoir les suivre. D'autre part, l'insécurité oppressante vient de conduire un agent à renoncer, au dernier moment, à son affectation plutôt que de se sentir inquiet et/ou coupable à chaque fois qu'il aurait dû laisser seule sa famille lors de déplacements de service.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que l'on constate une raréfaction des candidatures pour l'Afrique du Sud, plus particulièrement pour les agents de catégorie C.

La scolarisation impose des contraintes en matière de distances qui génèrent des coûts supplémentaires. Pour mémoire, le Lycée français Jules Verne se trouve à Johannesburg. Cette situation oblige les agents affectés à Prétoria et leurs enfants, à des trajets quotidiens conséquents (114 kms) qui peuvent durer 2 à 4 heures. Cela implique également l'achat d'un deuxième véhicule.

En conclusion, Monsieur le Ministre, on ne saurait considérer les données statistiques utilisées **comme critères objectifs suffisants** pour déterminer le niveau de la rémunération des agents expatriés. Les baisses successives de l'indemnité de résidence en Afrique du Sud ont fini par heurter grandement le climat social du poste. La pétition du mois de juin, signée par l'ensemble des agents expatriés en Afrique du Sud, avait pour but de vous communiquer notre amertume. La seconde baisse de 10% qui a pris effet le 1<sup>er</sup> octobre a suscité un mécontentement général, et nous avons d'ores et déjà pris contact avec nos syndicats afin **qu'un préavis de grève** soit déposé (à titre d'exemple 100% des agents titulaires du Consulat général de France à Johannesburg se sont prononcés pour un tel mouvement).

Vous trouverez, annexés à cette note, différents tableaux mettant en valeur les dépenses auxquelles nous devons faire face dans le cadre de notre expatriation.

Nous sommes convaincus, Monsieur le Ministre, que cette lettre ne vous laissera pas indifférent et plaçons tous nos espoirs dans votre bienveillance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération et de nos sentiments dévoués.

Communiqué à :

- M. le Conseiller Diplomatique du Président de la République
- M. le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
- M. le Directeur Général des Affaires politiques et de Sécurité
- M. l'Inspecteur Général du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
- M. le Directeur Général de l'Administration
- M. le Directeur des Affaires Financières
- M. le Directeur d'Afrique et de l'Océan Indien
- MM. les Représentants des organisations syndicales ASAM-USAC, UNSA, CFDT, CGT, FO, fsu, USASCC et de l'OSAE.

**Dépenses liées à l'expatriation en Afrique du Sud  
Johannesburg et Prétoria**

**Salaire - ADJCH1 4è ECHL, Octobre 2008**

	Célibataire	Marié sans enfants	Marié avec deux enfants
Indice	300	300	300
Traitement Brut	1 371,18	1 371,18	1 371,18
Pension civile (7,85%)	107,63	107,63	107,63
Traitement net	1 263,55	1 263,55	1 263,55
<b>Indemnité de résidence (étranger)</b>	<b>3 302,72</b>	<b>3 302,72</b>	<b>3 302,72</b>
Indemnité de résidence (Paris 3%)	41,14	41,14	41,14
Retraite additionnelle	13,71	13,71	13,71
Rémunération mensuelle nette	4 552,56	4 552,56	4 552,56
Supplément familial		455,26	455,26
Majorations familiales enf - 10 ans			
Majorations familiales enf entre 10 et 15 ans			705,16
Majorations familiales enf + 15 ans			846,20
CSG non déductible (2,4%)	109,77	120,36	156,48
CSG non déductible non imposable (5,10%)	161,37	161,37	161,37
CSG déductible (5,10%)	69,87	69,87	69,87
RDS (0,5%)	22,67	24,88	32,40
Contribution solidarité	45,53	50,08	65,59
Total prélèvements obligatoires	409,20	426,56	485,71
<b>Salaire net</b>	<b>4 143,36</b>	<b>4 581,25</b>	<b>6 073,46</b>
Montant imposable mensuel estimé	1 175,58	1 171,03	2 706,87

**Budgets Johannesburg et Prétoria**

**Dépenses en monnaie locale**

	Célibataire	Marié sans enfants	Marié avec deux enfants
LOYER	15 000,00	15 000,00	25 000,00
ASSURANCE LOGEMENT	1 000,00	1 000,00	2 000,00
CHARGES - Eau, électricité	1 000,00	1 200,00	2 500,00
GARDIENNAGE, système de surveillance	3 300,00	3 300,00	3 300,00
COMMUNICATIONS - Téléphone, internet	1 500,00	1 700,00	3 400,00
ACQUISITION VEHICULE	4 166,67	7 777,78	9 166,67
ESSENCE	2 268,80	3 568,80	4 272,00
ENTRETIEN VEHICULE			
ASSURANCE VEHICULE	500,00	1 100,00	1 500,00
ALIMENTATION	2 598,00	3 897,00	7 794,00
Entretien domicile	2 000,00	2 000,00	3 000,00
FRAIS BANCAIRES	170,00	170,00	170,00
BILLET AVION	875,00	1 750,00	3 500,00
Fournitures scolaires			1 000,00
SORTIES,LOISIRS	840,00	1 680,00	3 360,00
Sous-total	35 218,47	44 143,58	69 962,67

soit au taux de chancellerie du 01/10/08	2 986,53	3 743,38	5 932,83
--	----------	----------	----------

### Charges mensuelles en EUROS

MUTUELLE (2,18%) Rémunération	101,88	167,71	167,71
RAPATRIEMENT/ASSIST France	19,17	19,17	19,17
DECES/INVALIDITE (1,44% TIB)	20,34	20,34	20,34
Total MUTUELLE	141,39	207,22	207,22
Frais de scolarité			980,00
Frais bancaires	30,00	30,00	30,00
Impôts sur le revenus			
Sous-total charges en euros	171,39	237,22	1 217,22

<b>TOTAL INCOMPRESSIBLE</b>	<b>3 157,91</b>	<b>3 980,59</b>	<b>7 150,05</b>
-----------------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Solde disponible sur l'IR pr épargner ou honorer des engagements en France (en théorie 25%)	144,81	- 677,87	- 3 847,33
---	--------	----------	------------

<b>Disponible à la fin du mois</b>	<b>985,44</b>	<b>600,66</b>	<b>- 1 076,59</b>
------------------------------------	---------------	---------------	-------------------

=> Ces tableaux démontrent que le niveau de l'indemnité de résidence actuel ne permet à un agent de catégorie C, marié avec deux enfants à charge, de faire face à ses dépenses courantes. Enfin, pour chaque profil d'agent, le montant des dépenses effectuées en monnaie locale est bien supérieur à 75% du montant de l'indemnité de résidence.

#### Commentaires :

1/ Le montant des loyers inscrits correspond aux prix des logements dans les quartiers les moins exposés aux problèmes de sécurité et répondant aux critères du MAEE (cf enquête logement)  
 2/ Les montants relatifs à l'acquisition de véhicules se basent sur la valeur à l'achat d'un véhicule neuf divisée par le nb de mois correspondant autemps de séjour communément admis par la DRH. Les valeurs d'achat sont les suivantes : 150.000 rands pour un agent célibataire; deux véhicules pour un couple sans enfants (150.000 et 130.000 rands) et deux véhicules d'une valeur de 200.000 et 130.000 rands pour un couple avec 2 enfants.

#### **Le coût du crédit suscité par ces acquisitions de véhicules n'a pas été pris en compte.**

3/ Les dépenses liées aux carburants tiennent compte des multiples A/R entre Johannesburg et Prétoria. Ils se basent sur un litre d'essence à 10 rands (prix moyen entre le super et le diesel).

4/ Le montant relatif aux sorties et loisirs, minimaliste, se base sur une sortie au cinéma, deux restaurants à budgets moyens et une cotisation à un club de sport.

5/ **Ne sont pas incluses** les dépenses relatives aux soins, à l'habillement, aux diverses taxes et impôts français qui dépendent des situations particulières de chacun des agents.

**Dépenses liées à l'expatriation en Afrique du Sud  
Le Cap**

*Salaire - ADJCH1 4è ECHL, Octobre 2008*

	Célibataire	Marié sans enfants	Marié avec 2 enfants
Indice	300	300	300
Traitement Brut	1 371,18	1 371,18	1 371,18
Pension civile (7,85%)	107,63	107,63	107,63
Traitement net	1 263,55	1 263,55	1 263,55
Indemnité de résidence (étranger)	3 054,30	3 054,30	3 054,30
Indemnité de résidence (Paris 3%)	41,14	41,14	41,14
Retraite additionnelle	13,71	13,71	13,71
Rémunération mensuelle nette	4 304,14	4 304,14	4 304,14
Supplément familial		430,41	455,26
Majorations familiales enf - 10 ans			
Majorations familiales enf entre 10 et 15 ans			705,16
Majorations familiales enf + 15 ans			846,20
CSG non déductible (2,4%)	103,98	114,00	150,70
CSG non déductible non imposable (5,10%)	149,08	149,08	149,08
CSG déductible (5,10%)	69,87	69,87	69,87
RDS (0,5%)	21,46	23,55	31,20
Contribution solidarité	43,04	47,35	63,11
Total prélèvements obligatoires	387,44	403,85	463,95
<b>Salaire net</b>	<b>3 916,70</b>	<b>4 330,70</b>	<b>5 846,80</b>
Montant imposable mensuel estimé	1 178,06	1 173,76	2 709,35

**Budgets Le cap**

**Dépenses en monnaie locale**

	Célibataire	Marié sans enfants	Marié avec 2 enfants
LOYER	15 000,00	15 000,00	25 000,00
ASSURANCE LOGEMENT	1 000,00	1 000,00	2 000,00
CHARGES - Eau, électricité	1 000,00	1 200,00	2 500,00
GARDIENNAGE, système de surveillance	3 300,00	3 300,00	3 300,00
COMMUNICATIONS - Téléphone, internet	1 500,00	1 700,00	3 400,00
ACQUISITION VEHICULE	4 166,67	7 777,78	8 611,11
ESSENCE	1 200,00	2 600,00	3 200,00
ENTRETIEN VEHICULE			
ASSURANCE VEHICULE	300,00	600,00	700,00
ALIMENTATION	2 598,00	3 897,00	7 794,00
Entretien domicile	2 000,00	2 000,00	3 000,00
FRAIS BANCAIRES	170,00	170,00	170,00
BILLET AVION	1 125,00	2 250,00	4 500,00
Frais de scolarité			4 656,83
Fournitures scolaires			1 000,00
SORTIES,LOISIRS	840,00	1 680,00	3 360,00
Sous-total en rands	34 199,67	43 174,78	73 191,94

soit au taux de chancellerie du 01/10/08	2 900,13	3 661,22	6 206,68
--	----------	----------	----------

### Charges mensuelles en EUROS

MUTUELLE (2,18%) Rémunération	96,47	158,77	159,59
RAPATRIEMENT/ASSIST France	19,17	19,17	19,17
DECES/INVALIDITE (1,44% TIB)	20,34	20,34	20,34
Total MUTUELLE	135,97	198,28	199,09
Frais de scolarité			
Frais bancaires	30,00	30,00	30,00
Impôts sur le revenus			
Sous-total charges en euros	165,97	228,28	229,09

<b>TOTAL INCOMPRESSIBLE</b>	<b>3 066,10</b>	<b>3 889,50</b>	<b>6 435,77</b>
-----------------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Solde disponible sur l'IR pr épargner ou honorer des engagements en France (en théorie 25%)	- 11,80	- 835,20	- 3 381,47
---	---------	----------	------------

<b>Disponible à la fin du mois</b>	<b>850,60</b>	<b>441,20</b>	<b>- 588,96</b>
------------------------------------	---------------	---------------	-----------------

=> Ces tableaux démontrent que le niveau de l'indemnité de résidence actuel ne permet à un agent de catégorie C, marié avec deux enfants à charge, de faire face à ses dépenses courantes. Enfin, pour chaque profil d'agent, le montant des dépenses effectuées en monnaie locale est bien supérieur à 75% du montant de l'indemnité de résidence.

#### Commentaires :

1/ Le montant des loyers inscrits correspond aux prix des logements dans les quartiers les moins exposés aux problèmes de sécurité et répondant aux critères du MAEE (cf enquête logement)

2/ Les montants relatifs à l'acquisition de véhicules se basent sur la valeur à l'achat d'un véhicule neuf divisée par le nb de mois correspondant autemps de séjour communément admis par la DRH.

Les valeurs d'achat sont les suivantes : 150.000 rands pour un agent célibataire; deux véhicules pour un couple sans enfants (150.000 et 130.000 rands) et deux véhicules d'une valeur de 200.000 et 130.000 rands pour un couple avec 2 enfants.

**Le coût du crédit suscité par ces acquisitions de véhicules n'a pas été pris en compte.**

3/ Les dépenses liées aux carburants ont été claculées sur la base d'un litre d'essence pour 10 rands (prix moyen entre le super et le diesel)

4/ Le montant relatif aux sorties et loisirs, minimaliste, se base sur une sortie au cinéma, deux restaurants à budgets moyens et une cotisation à un club de sport.

5/ **Ne sont pas incluses** les dépenses relatives aux soins, à l'habillement, aux diverses taxes et impôts français qui dépendent des situations particulières de chacun des agents.